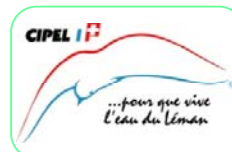


D2

Protéger les sites du Réseau Ecologique Lémanique (REL)



Rives du lac

Type d'action :
Sensibilisation / information
Réglementation / planification

Priorité 1



Objectif visé

- Augmenter la part des rives naturelles ou semi-naturelles du lac et améliorer le développement des herbiers

Maîtres d'ouvrage

- communes, cantons
- collectivités, conservatoire du littoral, services de l'Etat

Enjeux

Au cours du temps, une part importante des rives a été construite et artificialisée, ce qui a renforcé le degré d'isolement des biotopes riverains restants. La diminution et la fragmentation croissante des habitats naturels ont entraîné un appauvrissement de la diversité biologique du littoral lémanique.

Descriptif de l'action

- Mettre sous protection les sites du Réseau écologique lémanique (REL) en les intégrant dans les documents de planification du territoire
- Les doter d'une protection réglementaire
- Favoriser l'acquisition des terrains par des maîtres d'ouvrage publics

La Pointe à la Bise (GE)

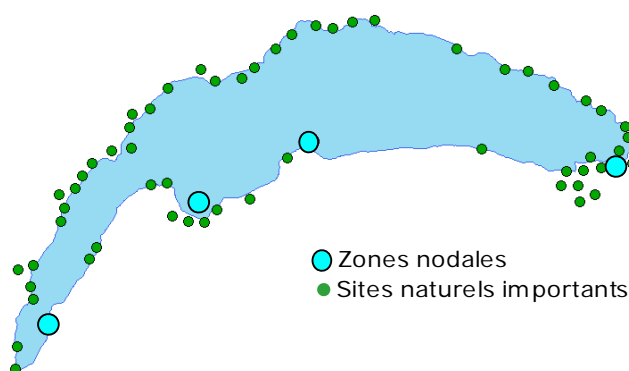


Diagnostic

Près de 60 sites naturels particulièrement intéressants sont répartis sur le pourtour lémanique. La majorité des sites d'intérêt coïncide avec des embouchures de cours d'eau. Quatre sites se dégagent comme zones nodales d'importance majeure: le site des Grangettes, la baie de Coudrée, le delta de la Dranse et la Pointe à la Bise.

En dehors des sites faisant l'objet d'une protection, les autres sites subissent certaines pressions humaines et nécessiteraient soit une protection, soit une renaturation.

Répartition des sites naturels importants



Leviers

- Réseau Emeraude
- Plan directeur cantonal des rives vaudoises du lac Léman
- Décision de classement
- Plans d'affectation
- OROEM

- Réseau Natura 2000
- ZNIEFF type 1
- Arrêté préfectoral de protection du biotope
- Réserve naturelle nationale
- SCOT, PLU
- Code de l'environnement
- SDAGE Rhône-Méditerranée
- Code général de la propriété des personnes publiques
- Arrêté 14/12/1976 sur l'occupation du domaine public

Rôle de la CIPEL

Recommandations, sensibilisation, organisation de colloques.

Indicateur de suivi

% de la surface dotée d'une protection de type foncier ou réglementaire.